



Participation communautaire

Ecouter, comprendre et décider. C'est une caractéristique forte du programme : chaque décision majeure est prise en commun par les habitants, les pouvoirs publics et les opérateurs. De la phase de diagnostic urbain à celle de la réalisation des travaux, en passant par la sélection des priorités d'aménagement, la consultation est systématique. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins de la population et de renforcer ses liens avec les pouvoirs publics.



Résident, opérateurs et pouvoirs publics ensemble



Certains opérateurs se sont appuyés sur des organisations communautaires existantes. D'autres ont fait un large appel à la population pour créer une nouvelle association. Enfin d'autres ont choisi de créer un réseau de référents qui ont joué le rôle de porte-paroles des différentes communautés du quartier.

Le rôle pivot des représentants communautaires



Le rôle de ces organisations est double : elles ont à la fois la mission de faire remonter les demandes et les besoins de la population vers les opérateurs et les institutions publiques. A l'inverse, elles transmettent à la population les décisions prises et les invitent souvent à donner leur avis.

Des emplois créés localement



Pour les travaux de grande ampleur - espaces publics, ravines, corridors, voies de circulation - réalisés par des entreprises, l'emploi de main d'œuvre local est systématisé, généralement après une formation.

